



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – La migration des diplômés des Provinces maritimes, un phénomène plus complexe que prévu

Le 27 Septembre 2016

Fredericton (N.-B.) — Les universités des Maritimes forment des diplômés hautement qualifiés et compétents qui jouent un rôle essentiel dans l'économie de la région. C'est la raison pour laquelle l'endroit où ils décident de vivre et de travailler suscite un tel intérêt. Un résumé graphique publié aujourd'hui par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes révèle que 6 diplômés sur 10 vivent encore dans les Maritimes deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Le résumé graphique apporte aussi de nouveaux renseignements importants sur ce que font les diplômés : qu'ils vivent encore dans la région ou non, une proportion comparable continue à étudier (33 % de ceux qui vivent dans les Maritimes contre 32 % de ceux qui vivent à l'extérieur de la région). Autrement dit, les diplômés qui quittent les Maritimes ne le font pas seulement pour travailler.

« Les anecdotes au sujet des nouveaux diplômés qui quittent les Maritimes pour de meilleures possibilités d'emploi ne décrivent pas toute la réalité, déclare la directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay. Les chiffres montrent que bon nombre de nos diplômés font des choix éclairés dans le but de faire des études spécialisées. La bonne nouvelle est que, grâce à l'excellente qualité du premier diplôme qu'ils ont obtenu dans une université des Maritimes, ils s'inscrivent à des programmes d'études supérieures aussi bien dans la région que dans le reste du pays ».

Les statistiques probablement les plus intéressantes concernent le nombre de diplômés qui travaillent (sans poursuivre d'études parallèlement) deux ans après l'obtention de leur diplôme. Une analyse statistique montre que, dans chaque province de diplomation, ces chiffres ne changent pas significativement pour les *diplômés qui partent comparativement à ceux qui restent* :

- 70 % des diplômés des universités du Nouveau-Brunswick qui sont restés dans la province travaillaient deux ans après l'obtention de leur diplôme, contre 61 % des diplômés qui étaient partis;
- 57 % des diplômés des universités de la Nouvelle-Écosse qui sont restés dans la province travaillaient, contre 60 % des diplômés qui étaient partis;
- 64 % des diplômés de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont restés dans la province travaillaient, contre 42 % des diplômés qui étaient partis.

« Dans l'ensemble, l'étude met en lumière des points positifs au sujet des possibilités offertes à ceux et celles qui souhaitent poursuivre des études supérieures ici, chez eux. Les employeurs et les programmes de cycles supérieurs, dans la région et ailleurs, trouvent nos diplômés intéressants. Nous disposons d'une solide base d'enseignement sur laquelle bâtir l'économie de l'avenir », conclut M^{me} Duguay.

La collecte des données du sondage a été effectuée par Advanis Inc. pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Le sondage a eu lieu entre le 30 septembre et le 1^{er} décembre 2014. L'échantillon total pour les détenteurs d'un premier diplôme est de 2187. Le résumé graphique peut être téléchargé du site csepm.ca.



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974 en tant qu'organisation autonome relevant des ministres responsables de l'éducation postsecondaire des provinces de l'Atlantique. La CESPM compte 20 membres représentant les universités, le public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Maritimes. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer le service et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir.

-30-

Personne-ressource :

Dawn Gordon

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : cespm@cespm.ca

Pour les nouvelles télé et radio :

Un résumé graphique publié aujourd'hui par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes révèle que 6 diplômés sur 10 vivent encore dans les Maritimes deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Selon le résumé graphique, qu'ils vivent encore dans la région ou non, une proportion comparable continue à étudier (33 % de ceux qui vivent dans les Maritimes contre 32 % de ceux qui vivent à l'extérieur de la région). Autrement dit, les diplômés qui quittent les Maritimes ne le font pas seulement pour travailler.

« Les anecdotes au sujet des nouveaux diplômés qui quittent les Maritimes pour de meilleures possibilités d'emploi ne décrivent pas toute la réalité, déclare la directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay. Les chiffres montrent que bon nombre de nos diplômés font des choix éclairés dans le but de faire des études spécialisées ».